



**SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA VILLE DE FECAMP**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau**

Exercice 2020

**Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	6
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	7
Points de prélèvement	7
1.6) Volumes produits	7
1.6.1) Points de production	7
1.6.2) Importations	7
1.7) Bilan des ressources	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau	7
1.9) Nombre d'abonnements	8
1.9.1) Répartition des abonnés par commune	8
1.10) Volumes vendus.....	8
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
(*) <i>Non significatif du fait de la reprise en régie du service</i>	10
2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0).....	10
2.3) Recettes d'exploitation	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	12
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	13
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	13
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)	13
3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	13
3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	14
3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2).....	14
3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	14
3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1).....	14
4) Financement des investissements	15

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	15
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	15
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	15
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	16
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	16
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	17

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement

www.services.eaufrance.fr

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service exploité en prestation de service.

Le contrat liant la Régie de l'eau potable de la Ville de Fécamp et le prestataire la société Eaux de Normandie a été notifié le 27 mars 2017 et comprend deux lots :

Lot 1 – Gestion du service de production et de distribution d'eau potable et de ses installations,

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	29 novembre 2017	1. Insertion de prix nouveaux. 2. Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires.
2	11 décembre 2018	Plan de renouvellement des compteurs.

Lot 2 – Gestion des abonnés du service de l'eau potable.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	18 janvier 2018	Décomposition de prix pour les services de l'eau et de l'assainissement.
2	9 avril 2019	Mise en place d'un mandat d'encaissement Modification du processus de relance des impayés

Ce contrat a pris effet le 1^{er} avril 2017, la date d'échéance est le 31 décembre 2020.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux De Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
des plantations	X		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des portails		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques et informatiques	X	
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X		
des vannes et accessoires hydrauliques	X		
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	
	traitement des boues	X	

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 20 078 habitants, soit 19 591 habitants à Fécamp et 1 795 à Saint-Léonard.

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

1.5.1) Points de prélèvement

1.6) Volumes produits

1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2019 [m ³]	Production 2020 [m ³]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 330 745	1 324 859	-0,44%

1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2019 [m ³]	Importé en 2020 [m ³]	Variation
-	0	0	-

1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée) [m ³]			Eau traitée (produite) [m ³]		
	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
Ressources propres	1 330 745	1 324 859	-0,44%	1 283 642	1 256 827	-2,09%
Importations	0	0	-	0	0	-
TOTAL	1 330 745	1 324 859	-0,44%	1 283 642	1 256 827	-2,09%

1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention par Délibération	Export	Permanent	SIAEPA de Fécamp Sud Ouest	139 572 m ³ en 2019 160 164 m ³ en 2020	1 ^{er} janvier 2018	Durées des contrats prestations

1.9) Nombre de clients

Clients	2019	2020	Variation
Nombre de clients domestiques	8 988	8 988	-
Communaux et administration	42	43	+2,38%
Gros Consommateurs	NR	NR	-
Eaux de Normandie	NR	NR	-
Professionnels	427	462	+8,20%
Eaux en gros	NR	NR	-
Nombre total de clients	9 457	9 493	+0,38%

NR : Non Renseigné

1.9.1) Répartition de clients par commune

	2019	2020
Fécamp	9 457	9 493
Saint Léonard	167	169
Total de clients	9 624	9 662

1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2019 (m ³)	2020 (m ³)	Variation
Volumes facturés aux abonnés	837 242	861 110	+2,85%
- dont abonnés domestiques	602 322	654 840	-
- dont abonnés non domestiques	234 920	206 270	-
Volumes exportés	139 572	160 164	+ 14,75%
Total des volumes vendus	976 814	1 021 274	

NR : Non Renseigné

La période retenue pour le calcul des volumes est :

1^{ère} année civile

la période de relève du _____ au _____.

1.11) Linéaire du réseau de desserte

	2019	2020	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en ml	99 023	98 865	-0,16%

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1^{er} avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance de pollution domestique est une recette fiscale environnementale perçue auprès des communes par les agences de l'eau.

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Par conséquent, chaque habitant contribue individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie au travers du prix de l'eau.

	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
Redevance pour pollution domestique	229 265 €	183 781 €

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1^{er} janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	Variation
Part du prestataire	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	-	-	-
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	-
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,656	1,656	-
Redevance et taxes	Préservation des Ressources (€ HT/m ³)	0,08	0,08	-
	Lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,22	0,22	-
	TVA 5,5%	0,12	0,12	-

2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	Variation
Prestataire (€)	-	-	-
Collectivité (€)	228,29	228,29	-
Préservation des ressources (€)	9,60	9,60	-
Lutte contre la pollution (€)	26,40	26,40	-
TVA (€) (5,5%)	14,54	14,54	-
Total [€ TTC]	278,83	278,83	-
Prix théorique du m ³ d'eau potable pour un usager consommant 120 m ³ :	2,32€/m ³ TTC	2,32€/m ³ TTC	-

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2019	2020	Variation
Surtaxe communale			
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	2 087 208 €TTC	2 217 234 €TTC	+ 6,23 %
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	2 087 208 €TTC	2 217 234 €TTC	+ 6,23 %

2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation
Recettes au titre de la prestation production distribution	809 541 €	886 639 €	+ 9.52 %
Recettes au titre de la prestation gestion des abonnés	191 019 €	226 083 €	+ 18.35%
TOTAL	1 000 560 €	1 112 722 €	+ 11.20%

3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Paramètres	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
microbiologiques (P101.1)	43	0	100 %	-
physico-chimiques P102.1)	53	0	100 %	-

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

Type d'information	Barème	Valeur
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures. (10 points)	10	10
VP 237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5	5
VP 238 et VP 240 – Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour du plan des réseaux. (10 points sous conditions)	10	10
VP 239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres. (1 à 5 points sous conditions)	5	5
VP 241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	15
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux. (10 points)	10	10
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée). (10 points)	10	10
VP 244 - Localisation des branchements sur plan des réseaux. (10 points)	10	0
VP 245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des	10	10

compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. (10 points)		
VP 246 - Identification des secteurs de recherche de perte d'eau par les réseaux, date et nature des répartitions effectuées. (10 points)	10	10
VP 247 - Localisation et identification des interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement,...). (10 points)	10	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). (10 points)	10	10
VP 249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (5 points)	5	5
TOTAL	120	110

3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau

Volumes eau brutes prélevés 1 324 859 m ³	Volumes eau potable produits 1 274 329 m ³	Volumes eau potable distribués 1 114 165 m ³	Volumes consommés autorisés 898 628 m ³	Volumes eau potable comptabilisés 864 893 m ³
-	-	-	-	-
Volumes eau de services production 50 530 m ³	Volumes eau potable exportés 160 165 m ³	Pertes en réseau 215 537 m ³	Volumes consommés sans comptage 17 000 m ³	Volumes eau potable livrée gratuitement 3 783 m ³
=	=	=	-	=
Volumes eau potable produits 1 274 329 m ³	Volumes eau potable distribués 1 114 164 m ³	Volumes consommés autorisés 898 628 m ³	Volumes de service du réseau 16 735 m ³	Volumes facturés 861 110 m ³
			=	
			Volumes eau potable comptabilisés 864 893 m ³	

3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 83,08 %.

$$\text{Rendement primaire} = (898\,628 + 160\,164) / 1\,274\,329 * 100 = 83,08\%$$

Indice linéaire de consommation

Ratio entre le volume de pertes, qui est la somme du volume annuel consommés autorisés et du volume annuel exporté, et le linéaire du réseau de desserte : 29,34 m³/km/jour.

$$\text{ILC} = (898\,628 + 160\,164) / (365 * 98,865) = 29,34 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 6,91 m³/km/jour.

$$\text{IL vnc} = (1\,114\,165 - 864\,893) / (365 * 98,865) = 6,91 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume annuel mis en distribution et le volume annuel consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 5,97 m³/km/jour.

$$\text{ILP net} = (1\,114\,165 - 898\,628) / (365 * 98,865) = 5,97 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,38%.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 1 572 (2016) + 1 500 (2017)

+ 1 415 (2018) + 1 105 (2019) + 1 245 (2020) = 6 837 ml

$$\text{T mr} = (6\,837 / 98\,865 / 5) * 100 = 1,38 \%$$

Pour l'année 2020, il est de (1 245 / 98 865) x 100 = 1,26%

3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la ARS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 80%.

3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): 24h00. Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

	2019	2020
Taux d'impayés	6,31%	0,3%

3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)

	2019	2020
Taux de réclamations global	4,2%	1,21%

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de 1 245 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable.	445 000 € HT		

(*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération

4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2019	2020
Montant des amortissements	81 739 €	115 357 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Goyer	50 000 € TTC
Sécurisation de la ressource en eau (A.M.O.) + Etude	200 000 € TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau alimentant le quartier du Ramponneau	55 800 € TTC
Plan d'aménagement d'hydraulique douce (protection de la ressource)	1 205 000 € TTC
Révision du Schéma Directeur Eau Potable et PGSSE	80 000 € TTC

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Renouvellement des canalisations pour l'alimentation en eau potable : Rue du Commandant Rocquigny (400 ml). Rue du Commandant Riondel (150 ml).
Renforcement des canalisations pour l'alimentation en eau potable : Secteur Plateau Saint Jacques (695 ml).

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2019	2020
Nombre de demandes reçues	23	23
Créances irrécouvrables	1 072,00	444,89
Nombre d'abandon de créance	9	NR
Montant des abandons de créance	336,00 € TTC	22 557,24 € TTC
Versement à un fonds de solidarité	0	

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1 ^{er} janv.2020	1 ^{er} janv.2021	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	-	-	-
de l'assainissement collectif	-	-	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	0 %
pour l'assainissement collectif	256,94 €	256,94 €	0 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	0 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	0 %
pour l'assainissement collectif			
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	14,54 €	14,54 €	0 %
pour l'assainissement collectif (10%)	27,91 €	27,92 €	0 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,83 €	278,83 €	0 %
pour l'assainissement collectif	307,06 €	307,06 €	0 %
Total TTC global	585,89 €	585,89 €	0 %
Prix du m³ d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m³	4,88 €/m³ TTC	4,88 €/m³ TTC	0 %

Prix du m³ d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m³ :
4,88 €/m³ TTC.